



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 AVRIL 2012

L'Assemblée Générale Mixte de COLAS SA s'est tenue le 17 avril 2012 à 15 heures 30 au siège social, 7 Place René Clair, Boulogne-Billancourt (92100).

43 actionnaires étaient présents ou représentés, en ce compris, les votes par correspondance, soit 31 877 933 actions (97,62% des 32 654 499 actions composant le capital social) et 63 677 922 voix (soit 98,77% des droits de vote dont le total est 64 468 709).

La résolution 1 : *Approbation des comptes annuels sociaux*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 2 : *Approbation des comptes annuels consolidés*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 3 : *Affectation et répartition du résultat*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 4 : *Approbation des conventions et opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce*, a été adoptée à la majorité (712 votes contre et 31 550 abstentions), les actionnaires intéressés n'ayant pas pris part au vote et leurs actions n'ayant pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité

La résolution 5 : *Renouvellement du mandat d'un Administrateur (Louis Gabanna)*, a été adoptée à la majorité (412 voix contre)

La résolution 6 : *Renouvellement du mandat d'un Administrateur (Jean-François Guillemain)*, a été adoptée à la majorité (412 voix contre)

La résolution 7 : *Renouvellement du mandat d'un Administrateur (Jean-Claude Tostivin)*, a été adoptée à la majorité (412 voix contre)

La résolution 8 : *Renouvellement du mandat d'un Administrateur (Gilles Zancanaro)*, a été adoptée à la majorité (412 voix contre)

La résolution 9 : *Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions*, a été adoptée à la majorité (300 voix contre et 31 550 abstentions)

La résolution 10 : *Pouvoirs pour formalités*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 11 : *Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société*, a été adoptée à l'unanimité

La résolution 12 : *Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances (autres qu'obligations visées à l'article L.228-40 du Code de commerce)* a été adoptée à l'unanimité

La résolution 13 : *Pouvoirs pour formalités* a été adoptée à l'unanimité